

	<b>GUIDE DE PROCEDURE D’EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS pour la santé et la sécurité au travail</b> conçu par le R3SGC	<b>Mise à jour : 18 02 2014 Version : 02</b>
---	---	--

	Fonction	Nom	Date
<b>Création</b>	Sous groupe EvRP du R3SGC	Clément DEPIN-ROUAULT –Cdt Vincent GAUTHIER	Novembre 2013
<b>Vérification</b>	Sous groupe EvRP du R3SGC		Février 2014
<b>Validation COPIL</b>	COPIL		Mars 2014

N° version	Nature de la modification
01	Création

Diffusion
SDIS du R3SGC DDSI / DDA puis selon SDIS : Chefs de pôle Directeurs ou chefs de bureau Chefs de groupement Chefs de services Chefs de centre Assistants de prévention (A.P. ex ACMO) Membres du CHSCT Membres du CCDSPV

**Sommaire :**

1 - OBJET .....	page 2
2 - DOMAINE D'APPLICATION .....	page 2
3 - DOCUMENTS ASSOCIES .....	page 2
4 - ABREVIATIONS / DEFINITIONS .....	page 3
5 - DESCRIPTION DE LA PROCEDURE.....	page 3
6 - ANNEXES .....	page 7



# GUIDE DE PROCEDURE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS pour la santé et la sécurité au travail

conçu par le R3SGC

Mise à jour :  
18 02 2014  
Version : 02

## 1 – Objet

Ce guide de procédure a pour objet de définir l'organisation générale de la démarche d'évaluation des risques pour la santé et la sécurité au travail, ainsi que son déroulement au sein des départements des SDIS du R3SGC. Il constitue une aide dans l'évaluation des risques professionnels. Il est constitué de manière à ce que les autres SDIS n'appartenant pas au Réseau puissent l'utiliser.

Elle doit être mise en œuvre par toutes les personnes concernées par la démarche d'Evaluation des Risques Professionnels (EvRP).

Ce document fait notamment référence aux articles R4121-1 à R4121-4 du Code du travail.

## 2 – Domaine d'application

Cette procédure peut-être appliquée au sein de chaque SDIS qui pourra adapter cette procédure aux modalités propres à son fonctionnement.

L'évaluation des risques doit être réalisée sur l'ensemble des unités de travail de l'établissement.

Par ailleurs, son suivi est garanti par :

- une mise à jour au minimum annuelle,
- une actualisation des données :
  - lors de toute décision d'aménagement important modifiant les conditions d'hygiène et de sécurité ou les conditions de travail entraîne, et
  - à chaque nouvelle information recueillie concernant un risque, de ce fait l'évaluation est ainsi continue.

L'évaluation des risques doit aussi être réalisée lors du choix :

- des procédés de fabrication/réalisation du service,
- des équipements de travail,
- des substances et préparations chimiques,
- de la définition des postes de travail.

## 3 – Documents associés

**Il est important d'indiquer que le réseau R3SGC a bénéficié du travail effectué par le réseau Rhône-Alpes qui a élaboré le logiciel HYGIE mis à disposition gracieusement et utilisé dans cette procédure.** Le réseau Rhône Alpes en est remercié. Les documents suivants permettent de compléter utilement ce guide :

- 1/ note cadre de méthodologie concernant l'évaluation des risques professionnels,
- 2/ document de formation des COMDIR à l'EvRP,
- 3/ fiche de visite de site (aide pour visite, 2 modèles différents),
- 4/ diaporama de présentation à l'EvRP et à l'utilisation du logiciel HYGIE,
- 5/ manuel d'utilisation du logiciel HYGIE (version 6.1).



# GUIDE DE PROCEDURE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS pour la santé et la sécurité au travail

conçu par le R3SGC

Mise à jour :  
18 02 2014  
Version : 02

## **4 – Abréviations / Définitions**

EvRP : Evaluation des Risques Professionnels

DU : Document Unique, document compilant les résultats de l'évaluation des risques menée sur l'ensemble du SDIS

## **5 - Description de la procédure**

### **5.1 Définition des rôles et responsabilités :**

Quoi	Qui	Comment
Définition des unités de travail, des responsables d'EvRP et de la composition des groupes de travail	Service HSCT propose au DDSIS	Voir §5.2
Définition de la méthode d'évaluation des risques	Service HSCT	Réajustement de la méthode si nécessaire
Evaluation des risques	Responsables d'EvRP	Application de la méthode (§5.3) par les groupes de travail. Les assistants de prévention participent à l'animation des réunions et sont préalablement formés. Les résultats sont transmis par les responsables d'EvRP au service HSCT pour compilation et élaboration du document unique.
Mise en place d'actions de maîtrise des risques	Responsables d'EvRP	En continu. Tenue à jour d'un plan d'actions transmis annuellement au service HSCT
Réactualisation de l'analyse des risques (ou réévaluation)	Responsables d'EvRP	La réactualisation de l'analyse des risques est au minimum annuelle. Elle a lieu également en cas de changement significatif dans les unités de travail considérées. Les CIS sont visités physiquement par les groupes de travail concernés au minimum tous les 3 ans.
Présentation de l'évaluation des risques réalisée sur la dernière année (contenu, avancement), des actions de maîtrise des risques réalisées et des plans d'actions en cours	Responsables d'EvRP	En CHSCT et une fois par an en comité de direction
Suivi des plans d'actions	DDISIS	En CHSCT et une fois par an en comité de direction
Communication du document unique auprès du Comité d'Hygiène et de Sécurité et Conditions de Travail, du CCDSPV et des personnels du SDIS	DDISIS	Communication à chaque chef d'U.T. après chaque revue. Continuellement (accès au DU via <b>intra ou internet HYGIE, accès au DU format papier au service HSCT du SDIS</b> )



## GUIDE DE PROCEDURE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS pour la santé et la sécurité au travail

conçu par le R3SGC

Mise à jour :  
18 02 2014  
Version : 02

### 5.2 Définition des unités de travail, des responsables d'EvRP et de la composition des groupes de travail

Unités de travail concernées	Responsables d'EvRP	Exemples de composition des groupes de travail
Groupement RH ou formation	Chef de groupement RH	Chef du Gpt RH Echantillon d'agents concernés Conseiller de prévention ou assistant de prévention du secteur concerné Membre du CHSCT (soit agent du GSRH, soit désigné par DDSIS)
Groupement technique	Chef de groupement technique	Chef du GSLT Echantillon d'agents concernés Conseiller de prévention ou assistant de prévention Membre du CHSCT (soit agent du technique, soit désigné par DDSIS)
Chaque CIS	Chef du groupement territorial	Chef de CIS Echantillon d'agents concernés Conseiller de prévention ou assistant de prévention du secteur concerné Membres du CHSCT (à leur demande) Membres du CCDSPV (à leur demande)
Activités opérationnelles (port de l'ARI, circulation routière en intervention, circulation routière en déplacement, désincarcération, EPSA, FDF, incendie, LSPCC, DIV, RTN, SAP...)	Chef du groupement Opérations	Chef du Groupement Opérations Echantillon d'agents concernés Conseiller de prévention ou assistant de prévention Membres du CHSCT (à leur demande) Membres du CCDSPV (à leur demande)
Activités spécialisées	Chef du groupement Opérations	Conseillers techniques départementaux concernés Echantillon d'agents concernés Conseiller de prévention ou assistant de prévention Membre du CHSCT désigné par DDSIS
SSSM	Médecin-Chef	Médecin-Chef Echantillon d'agents concernés Conseiller de prévention ou assistant de prévention Membre du CHSCT désigné par DDSIS
Activités physiques et sportives	Chef de la formation sport	Chef de la formation sport Conseiller Technique Echantillon d'agents concernés Conseiller de prévention ou assistant de prévention Membre du CHSCT désigné par DDSIS
Chaque service du SDIS	Directeurs responsables des services concernés	Chef de service Echantillon d'agents concernés Conseiller de prévention ou assistant de prévention Membre du CHSCT désigné par DDSIS

Les plannings d'EvRP seront communiqués par les responsables d'EvRP aux représentants du personnel du CHSCT et CCDSPV afin que ceux-ci puissent notamment se positionner sur les visites de CIS et activités opérationnelles.



# GUIDE DE PROCEDURE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS pour la santé et la sécurité au travail

conçu par le R3SGC

Mise à jour :  
18 02 2014  
Version : 02

En cas d'indisponibilité d'Assistant de Prévention, ceux-ci pourront être suppléés par le chef du service HSCT ou son adjoint.

Les groupes de travail pourront être complétés à l'initiative du responsable concerné par toute personne susceptible d'apporter des informations supplémentaires sur l'unité de travail étudiée.

## **5.3 Méthode d'évaluation des risques**

La méthode d'évaluation des risques est appliquée par les groupes de travail.

La méthode d'évaluation des risques mise en œuvre par les groupes de travail comporte 4 étapes :

- repérer les activités exercées au sein de chaque unité de travail,
- identifier les sources de danger et les risques,
- évaluer les risques,
- proposer des mesures de prévention.

### ***5.3.1. Repérer les activités exercées au sein de chaque unité de travail***

Dans un premier temps, le groupe de travail liste les activités relatives à l'unité de travail qui lui a été attribuée.

***Utiliser l'annexe 1 « Analyse des unités de travail »  
Compléter le formulaire d'évaluation des risques (Annexe 6)***

### ***5.3.2. Identifier les dangers et les risques***

Pour chaque activité identifiée, le groupe de travail analyse la situation pour déterminer les types de risques qui peuvent toucher l'opérateur (exposition au danger) en mode normal (situation de travail habituel) et en mode dégradé (situation de travail inhabituel du à un dysfonctionnement) :

- observation des tâches réellement effectuées aux différents postes de travail et dialogue avec les personnes qui les occupent.
- validation des risques identifiés
- définition de chaque risque en détail.

***Utiliser l'annexe 2 « Dangers et compléments »  
Compléter le formulaire d'évaluation des risques (Annexe 6)***

### ***5.3. Evaluer les risques pour obtenir un niveau de risque***

L'étape d'évaluation (attribution d'un niveau de risque) et de hiérarchisation des risques est essentielle dans le déroulement de la démarche. Elle vise 2 principaux objectifs :

- permettre de débattre de priorités d'actions,
- aider à planifier les actions.

Le niveau de risque correspond au produit des deux composantes du risque, à savoir la gravité des conséquences (le dommage) et la probabilité de survenance (probabilité qu'un danger atteigne une cible).

**GRAVITE X PROBABILITE DE SURVENANCE = NIVEAU DE RISQUE**

Afin de mesurer l'efficacité des mesures de maîtrise des risques existantes (par exemple : port d'EPI, consignes de sécurité...), deux types d'évaluation sont nécessaires :

- une évaluation des risques ne tenant pas compte des mesures de prévention existantes, permettant d'évaluer le niveau de risque initial,
- une évaluation des risques (ER) tenant compte des mesures de prévention existantes, permettant d'évaluer le niveau de risque résiduel.



# GUIDE DE PROCEDURE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS pour la santé et la sécurité au travail

conçu par le R3SGC

Mise à jour :  
18 02 2014  
Version : 02

**Utiliser l'annexe 3 « Grille de cotation du risque »  
Compléter le formulaire d'évaluation des risques (Annexe 6)**

#### **5.4. Proposition de mesures de maîtrise des risques**

Chaque groupe de travail détermine les actions de prévention qu'il est envisageable de mettre en place pour chaque risque identifié. Cela a pour effet de réduire les niveaux de risques. Pour déterminer les priorités, il s'appuiera sur le code couleur de la matrice du document technique Grille de cotation du risque.

**Utiliser l'annexe 4 « Détermination des moyens de maîtrise des risques »  
Utiliser l'annexe 5 « Exemples de moyens de maîtrise des risques »  
Compléter le formulaire d'évaluation des risques (Annexe 6)**



# GUIDE DE PROCEDURE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS pour la santé et la sécurité au travail

conçu par le R3SGC

Mise à jour :  
18 02 2014  
Version : 02

## **Annexe 1 « Analyse des unités de travail »**

La première étape de la méthode d'évaluation des risques consiste à identifier une unité de travail, et à la « fractionner » en un enchaînement d'activités.

*Qu'est ce qu'une « unité de travail » ? :*

La notion d' « unité de travail » doit être comprise au sens large, afin de recouvrir les situations très diverses d'organisation du travail. Son champ peut s'étendre d'un poste de travail, à plusieurs types de postes occupés par les travailleurs ou à des situations de travail, présentant les mêmes caractéristiques. De même, d'un point de vue géographique, l'unité de travail ne se limite pas forcément à une activité fixe, mais peut aussi bien couvrir des lieux différents (manutention, chantiers, transports, etc.) (cf. définition donnée par la circulaire du 18 avril 2002, par exemples : un CIS, un engin ou l'activité physique et sportive peuvent constituer chacun une unité de travail).

Lors de l'observation de l'activité sur le terrain, il est nécessaire de collecter certaines informations qui apporteront une aide pour identifier les dangers et apprécier les risques.

Ces informations seront également à prendre en compte lors du choix des actions de maîtrise des risques.

Ainsi, le groupe de travail identifie :

- Les entrants et sortants dans les processus
- Les activités et leur enchaînement (ne pas oublier les différentes phases telles que fonctionnement nominal, panne, nettoyage...).
- Les caractéristiques de chaque activité :
  - Le nombre d'opérateurs
  - Les tâches respectives
  - Les tâches occasionnelles (fréquence et durée approximatives)
  - Les écarts entre les tâches demandées (ex : fiche de poste) et les tâches réellement effectuées
  - La durée et la fréquence des tâches effectuées
  - Les équipements :
    - Installations ou machines utilisées,
    - Outils manipulés,
    - Consignes d'utilisation des équipements, habilitations nécessaires...
  - Les personnes :
    - Formations reçues, habilitations, compétences,
    - Parcours (sur le poste) de l'opérateur,
    - Personnes susceptibles de venir sur le poste,
    - Expériences (incidents, accidents...),
  - Les matériaux et substances :
    - Nature, forme physique,
    - Taille, prise, poids...
    - Dangers des produits.



# GUIDE DE PROCEDURE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS pour la santé et la sécurité au travail

conçu par le R3SGC

Mise à jour :  
18 02 2014  
Version : 02

## Volet OPS Unités de travail

### REFERENTIEL « RISQUES OPERATIONNELS »

Unité de travail	Activité
SAP - Secours à personne	<i>Alerte/Préparation matériel</i>
	<i>Trajet (Aller/Retour)</i>
	<i>Reconnaissance</i>
	<i>Sauvetage/Actions de secours</i>
	<i>Remise en état du matériel</i>
SAP - Désincarcération	<i>Alerte/Préparation matériel</i>
	<i>Trajet (Aller/Retour)</i>
	<i>Reconnaissance</i>
	<i>Sauvetage/Actions de secours</i>
	<i>Déblai/Surveillance</i>
INC - Feu en volumes clos ou semi ouverts	<i>Alerte/Préparation matériel</i>
	<i>Trajet (Aller/Retour)</i>
	<i>Reconnaissance</i>
	<i>Sauvetage/Actions de secours</i>
	<i>Déblai/Surveillance</i>
INC - Feu de véhicules	<i>Alerte/Préparation matériel</i>
	<i>Trajet (Aller/Retour)</i>
	<i>Reconnaissance</i>
	<i>Sauvetage/Actions de secours</i>
	<i>Déblai/Surveillance</i>
INC - Feu espaces péri-urbain	<i>Alerte/Préparation matériel</i>
	<i>Trajet (Aller/Retour)</i>
	<i>Reconnaissance</i>
	<i>Sauvetage/Actions de secours</i>
	<i>Déblai/Surveillance</i>
INC - Feu de forêts	<i>Alerte/Préparation matériel</i>
	<i>Trajet (Aller/Retour)</i>
	<i>Reconnaissance</i>
	<i>Sauvetage/Actions de secours</i>
	<i>Déblai/Surveillance</i>
INC - Feu divers sur voie publique	<i>Alerte/Préparation matériel</i>
	<i>Trajet (Aller/Retour)</i>
	<i>Reconnaissance</i>



# GUIDE DE PROCEDURE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS pour la santé et la sécurité au travail

conçu par le R3SGC

Mise à jour :  
18 02 2014  
Version : 02

	<i>Sauvetage/Actions de secours</i>
	<i>Déblai/Surveillance</i>
	<i>Remise en état du matériel</i>
INC - Sauvetage et progression en hauteur avec LSPCC et lot échelle	<i>Alerte/Préparation matériel</i>
	<i>Trajet (Aller/Retour)</i>
	<i>Reconnaissance</i>
	<i>Sauvetage/Actions de secours</i>
	<i>Déblai/Surveillance</i>
	<i>Remise en état du matériel</i>

<b>Unité de travail</b>	<b>Activité</b>
INC - Fuite de gaz	<i>Alerte/Préparation matériel</i>
	<i>Trajet (Aller/Retour)</i>
	<i>Reconnaissance</i>
	<i>Sauvetage/Actions de secours</i>
	<i>Déblai/Surveillance</i>
	<i>Remise en état du matériel</i>
INC - Odeur suspecte	<i>Alerte/Préparation matériel</i>
	<i>Trajet (Aller/Retour)</i>
	<i>Reconnaissance</i>
	<i>Sauvetage/Actions de secours</i>
	<i>Déblai/Surveillance</i>
	<i>Remise en état du matériel</i>
DIV - Epuisement de locaux	<i>Alerte/Préparation matériel</i>
	<i>Trajet (Aller/Retour)</i>
	<i>Reconnaissance</i>
	<i>Sauvetage/Actions de secours</i>
	<i>Déblai/Surveillance</i>
	<i>Remise en état du matériel</i>
DIV – Assistance récupération d'animaux	<i>Alerte/Préparation matériel</i>
	<i>Trajet (Aller/Retour)</i>
	<i>Reconnaissance</i>
	<i>Sauvetage/Actions de secours</i>
	<i>Déblai/Surveillance</i>
	<i>Remise en état du matériel</i>
DIV - Dégagement ascenseur, cabine téléphonique, toilettes publiques	<i>Alerte/Préparation matériel</i>
	<i>Trajet (Aller/Retour)</i>
	<i>Reconnaissance</i>
	<i>Sauvetage/Actions de secours</i>
	<i>Déblai/Surveillance</i>
	<i>Remise en état du matériel</i>
DIV - Tronçonnage	<i>Alerte/Préparation matériel</i>
	<i>Trajet (Aller/Retour)</i>
	<i>Reconnaissance</i>
	<i>Sauvetage/Actions de secours</i>
	<i>Déblai/Surveillance</i>



# GUIDE DE PROCEDURE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS pour la santé et la sécurité au travail

conçu par le R3SGC

Mise à jour :  
18 02 2014  
Version : 02

	<i>Remise en état du matériel</i>
DIV - Destruction d'hyménoptères	<i>Alerte/Préparation matériel</i>
	<i>Trajet (Aller/Retour)</i>
	<i>Reconnaissance</i>
	<i>Sauvetage/Actions de secours</i>
	<i>Déblai/Surveillance</i>
	<i>Remise en état du matériel</i>
DIV - Ouverture de porte/ de fenêtre	<i>Alerte/Préparation matériel</i>
	<i>Trajet (Aller/Retour)</i>
	<i>Reconnaissance</i>
	<i>Sauvetage/Actions de secours</i>
	<i>Déblai/Surveillance</i>
	<i>Remise en état du matériel</i>
DIV - Dépose d'objet menaçant de tomber	<i>Alerte/Préparation matériel</i>
	<i>Trajet (Aller/Retour)</i>
	<i>Reconnaissance</i>
	<i>Sauvetage/Actions de secours</i>
	<i>Déblai/Surveillance</i>
	<i>Remise en état du matériel</i>

<b>Unité de travail</b>	<b>Activité</b>
GOC - Opérateur CTA/CODIS	<i>Réception des appels / déclenchement de l'alerte</i>
GOC - Chef de groupe	<i>Alerte/Préparation matériel</i>
	<i>Trajet (Aller/Retour)</i>
	<i>Reconnaissance</i>
	<i>Sauvetage/Actions de secours</i>
	<i>Déblai/Surveillance</i>
	<i>Remise en état du matériel</i>
GOC - Chef de colonne	<i>Alerte/Préparation matériel</i>
	<i>Trajet (Aller/Retour)</i>
	<i>Reconnaissance</i>
	<i>Sauvetage/Actions de secours</i>
	<i>Déblai/Surveillance</i>
	<i>Remise en état du matériel</i>
GOC - Chef de site	<i>Alerte/Préparation matériel</i>
	<i>Trajet (Aller/Retour)</i>
	<i>Reconnaissance</i>
	<i>Sauvetage/Actions de secours</i>
	<i>Déblai/Surveillance</i>
	<i>Remise en état du matériel</i>
SPE - SMO - Sauvetage en montagne	<i>Alerte/Préparation matériel</i>
	<i>Trajet (Aller/Retour)</i>
	<i>Reconnaissance</i>
	<i>Sauvetage/Actions de secours</i>



# GUIDE DE PROCEDURE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS pour la santé et la sécurité au travail

conçu par le R3SGC

Mise à jour :  
18 02 2014  
Version : 02

	<i>Déblai/Surveillance</i>
	<i>Remise en état du matériel</i>
SPE - IMP - Sauvetage en hauteur	<i>Alerte/Préparation matériel</i>
	<i>Trajet (Aller/Retour)</i>
	<i>Reconnaissance</i>
	<i>Sauvetage/Actions de secours</i>
	<i>Déblai/Surveillance</i>
	<i>Remise en état du matériel</i>
SPE - SMO - Sauvetage en canyon	<i>Alerte/Préparation matériel</i>
	<i>Trajet (Aller/Retour)</i>
	<i>Reconnaissance</i>
	<i>Sauvetage/Actions de secours</i>
	<i>Déblai/Surveillance</i>
	<i>Remise en état du matériel</i>
SPE - SAV - Sauvetage nautique en surface	<i>Alerte/Préparation matériel</i>
	<i>Trajet (Aller/Retour)</i>
	<i>Reconnaissance</i>
	<i>Sauvetage/Actions de secours</i>
	<i>Déblai/Surveillance</i>
	<i>Remise en état du matériel</i>
SPE - PLG - Plongée subaquatique	<i>Alerte/Préparation matériel</i>
	<i>Trajet (Aller/Retour)</i>
	<i>Reconnaissance</i>
	<i>Sauvetage/Actions de secours</i>
	<i>Déblai/Surveillance</i>
	<i>Remise en état du matériel</i>

<b>Unité de travail</b>	<b>Activité</b>
SPE - EDASA - Assistance récupération d'animaux	<i>Alerte/Préparation matériel</i>
	<i>Trajet (Aller/Retour)</i>
	<i>Reconnaissance</i>
	<i>Sauvetage/Actions de secours</i>
	<i>Déblai/Surveillance</i>
	<i>Remise en état du matériel</i>
SPE - AERO - Observation aérienne	<i>Alerte/Préparation matériel</i>
	<i>Trajet (Aller/Retour)</i>
	<i>Reconnaissance</i>
	<i>Sauvetage/Actions de secours</i>
	<i>Déblai/Surveillance</i>
	<i>Remise en état du matériel</i>
SPE - RCH - Intervention risque chimique	<i>Alerte/Préparation matériel</i>
	<i>Trajet (Aller/Retour)</i>
	<i>Reconnaissance</i>
	<i>Sauvetage/Actions de secours</i>
	<i>Déblai/Surveillance</i>
	<i>Remise en état du matériel</i>



# GUIDE DE PROCEDURE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS pour la santé et la sécurité au travail

conçu par le R3SGC

Mise à jour :  
18 02 2014  
Version : 02

SPE - RAD - Intervention risque radiologique	<i>Alerte/Préparation matériel</i>
	<i>Trajet (Aller/Retour)</i>
	<i>Reconnaissance</i>
	<i>Sauvetage/Actions de secours</i>
	<i>Déblai/Surveillance</i>
	<i>Remise en état du matériel</i>
SPE - SD - Sauvetage déblaiement	<i>Alerte/Préparation matériel</i>
	<i>Trajet (Aller/Retour)</i>
	<i>Reconnaissance</i>
	<i>Sauvetage/Actions de secours</i>
	<i>Déblai/Surveillance</i>
	<i>Remise en état du matériel</i>
SPE - CYN - Cynophilie	<i>Alerte/Préparation matériel</i>
	<i>Trajet (Aller/Retour)</i>
	<i>Reconnaissance</i>
	<i>Sauvetage/Actions de secours</i>
	<i>Déblai/Surveillance</i>
	<i>Remise en état du matériel</i>
SPE - DIH – Feu de forets en terrain accidenté	<i>Alerte/Préparation matériel</i>
	<i>Trajet (Aller/Retour)</i>
	<i>Reconnaissance</i>
	<i>Sauvetage/Actions de secours</i>
	<i>Déblai/Surveillance</i>
	<i>Remise en état du matériel</i>
SPE - TRS - opérateur Transmission	<i>Alerte/Préparation matériel</i>
	<i>Trajet (Aller/Retour)</i>
	<i>Reconnaissance</i>
	<i>Sauvetage/Actions de secours</i>
	<i>Déblai/Surveillance</i>
	<i>Remise en état du matériel</i>
SPE - ELD - Exploration de longue durée	<i>Alerte/Préparation matériel</i>
	<i>Trajet (Aller/Retour)</i>
	<i>Reconnaissance</i>
	<i>Sauvetage/Actions de secours</i>
	<i>Déblai/Surveillance</i>
	<i>Remise en état du matériel</i>



# GUIDE DE PROCEDURE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS pour la santé et la sécurité au travail

conçu par le R3SGC

Mise à jour :  
18 02 2014  
Version : 02

## Volet NON-OPS *Unités de travail*

Unités de travail	Activités
1. Administratif	1.A Travail de bureau
	1.B Classement rangement administratif
	1.C Accueil du public
2. Informatique/Radio/ Transmission	2.A Installation manipulation de matériels informatiques
3. Communication	3.A Logistique de cérémonie
	3.B Installation de matériels
4. Technique	4.A Entretien espaces verts
	4.B Entretien (nettoyage)
	4.C Menuiserie
	4.D Plomberie
	4.E Serrurerie
	4.F Electricité
	4.G Maçonnerie
	4.H Peinture
5. Atelier	5.A Levage et manutentions mécaniques
	5.B Utilisation d'outils
	5.C Lavage, nettoyage et dégraissage
	5.D Réparation et entretien
	5.E Utilisation de fosses de visites
	5.F Dépannage sur site
	5.G utilisation d'outils à main
6. Logistique	6.A Rangement, stockage
	6.B Utilisation de moyens de manutentions (chariots,...)
7. Local santé	7.A visite médicale
8. Vie en caserne	8.A Restauration
	8.B Hébergement
	8.C Détente , vie en commun

## Volet PERI-OPS *Unités de travail*

Unités de travail	Activités
1. Activités Physiques et Sportives	1.1 Sport individuel
	1.2 Sport collectif
	1.3 Sport adapté à l'emploi
	1.4 Renforcement musculaire
2. Formation	2.1 Formation INC
	2.2 Formation SAP
	2.3 Formation DIV



# GUIDE DE PROCEDURE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS pour la santé et la sécurité au travail

conçu par le R3SGC

Mise à jour :  
18 02 2014  
Version : 02

	2.4 Formation SPE
3. Manœuvre	3.1 Manœuvre INC
	3.2 Manœuvre SAP
	3.3 Manœuvre DIV
	3.4 Manœuvre SPE



# GUIDE DE PROCEDURE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS pour la santé et la sécurité au travail

conçu par le R3SGC

Mise à jour :  
18 02 2014  
Version : 02

## *Annexe 2 « Dangers et compléments »*

Cette annexe a pour but d'aider le groupe de travail dans la phase d'identification des dangers. La liste suivante de sources de dangers n'est pas exhaustive mais fournit des pistes de recherche.

<b>Source de danger</b>	<b>Complément de danger</b>
1 - Agents biologiques	1.1 - Contaminations virales ou bactériennes
	1.2 - Légionelles ou autres micro-organismes
	1.3 - Autre
	2.1 - Ambiance lumineuse
2 - Ambiance de travail	2.2 - Ambiance sonore (bruit)
	2.3 - Ambiance thermique
	2.4 - Milieux confinés et espaces clos
	2.5 - Qualité de l'air
	2.6 - Travail sur écran
	2.7 - Vibrations
	2.8 - Autre
	3.1 - Choc psychologique
3 - Charge mentale	3.2 - Fatigue ou lassitude
	3.3 - Harcèlement moral ou sexuel
	3.4 - Poursuite juridique (civil, pénal...)
	3.5 - Stress
	3.6 - Autre
	4.1 - Contraintes imposées
4 - Circulation de véhicule	4.2 - Etat des véhicules
	4.3 - Voie de circulation dangereuse
	4.4 - Zone de circulation commune
	4.5 - Zone de manœuvre dangereuse
	4.6 - Autre
	5.1 - Choc ou collision
	5.2 - Chute de hauteur
5 - Circulation et déplacement	5.3 - Chute de plain-pied
	5.4 - Autre
	6.1 - Co-activité interne
	6.2 - Intervention commune avec d'autres services
6 - Co-activité	6.3 - Intervention d'entreprises extérieures
	6.4 - Autre
	7.1 - Chute d'objets
	7.2 - Effondrement ou ensevelissement
7 - Effondrement et chutes d'objets	7.3 - Autre
	8.1 - Electrification
	8.2 - Electrocutation



# GUIDE DE PROCEDURE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS pour la santé et la sécurité au travail

conçu par le R3SGC

Mise à jour :  
18 02 2014  
Version : 02

8 – Electricité	8.3 - Autre
	1.1 - Contaminations virales ou bactériennes
	1.2 - Légionelles ou autres micro-organismes
Source de danger	Complément de danger
9 - Environnement social ou naturel	9.1 - Agression physique ou verbale
	9.2 - Contact avec des personnes agitées
	9.3 - Présence d'animaux
	9.4 - Noyade
	9.5 - Vols et délits
	9.6 - Autre
10 - Hygiène et conditions de travail	10.1 - Contrainte et posture de travail
	10.2 - Hygiène / propreté
	10.3 - Organisation du travail
	10.4 - Travail isolé
	10.5 - Travail posté et travail de nuit
	10.6 - Autre
11 - Incendie / Explosion	11.1 - Appareils et installations sous pression
	11.2 - Atmosphère explosive (poussières, gaz,...)
	11.3 - Produits inflammables, combustibles, comburants
	11.4 - Problème électrique
	11.5 - Point chaud, projection, conduction
	11.6 - Effet missile
	11.7 - Flux thermique
	11.8 - Onde de choc
	11.9 - Autre
12 - Machines et équipements de travail	12.1 - Coupures ou perforations
	12.2 - Eclatement ou fuite
	12.3 - Ecrasement ou happement
	12.4 - Machines et équipements de travail
	12.5 - Projection
	12.6 - Autre
13 - Manutentions manuelles ou mécaniques	13.1 - Contraintes posturales
	13.2 - Ecrasement ou choc
	13.3 - Gestes répétitifs
	13.4 - Manipulation de personne
	13.5 - Manutention de charges
	13.6 - Renversement
	13.7 - Autre
14 - Radioactivité/ Rayonnement	14.1 - Champs magnétiques

	<b>GUIDE DE PROCEDURE D’EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS pour la santé et la sécurité au travail</b> conçu par le R3SGC	<b>Mise à jour : 18 02 2014 Version : 02</b>
---	---	--

	14.2 - <i>Produits radioactifs</i>
	14.3 - <i>Radiations ionisantes</i>
	14.4 - <i>Rayonnement (IR, UV, laser,...)</i>
	14.5 - <i>Autre</i>
15 - Substances ou produits dangereux	15.1 - <i>Elément allergène</i>
	15.2 - <i>Emanation de vapeurs</i>
	15.3 - <i>Stockage ou manipulation de produits chimiques</i>
	15.4 - <i>Utilisation de produits chimiques</i>
16 – Autre	16. 1 - <i>Autre</i>

Dans le formulaire d'évaluation des risques, la source de danger est complétée par le complément de danger puis par la description du risque. Par exemple :

<b>Source de danger</b>	<b>Compléments de danger identifiés</b>	<b>Description du risque, phénomène dangereux</b>
Circulation de véhicule	Etat des véhicules	Rupture du crochet d'attache



# GUIDE DE PROCEDURE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS pour la santé et la sécurité au travail

conçu par le R3SGC

Mise à jour :  
18 02 2014  
Version : 02

## Annexe 3 « Grille d'évaluation des risques »

### Evaluation de la gravité :

Lorsqu'un danger est identifié au sein d'une activité ou situation de travail, le groupe de travail se pose la question : « Que se passe-t-il si... ? ».

Pour établir la gravité potentielle du dommage, il faut considérer les parties du corps susceptibles d'être touchées, la nature du dommage et le fait qu'il soit irréversible ou non.

Nota : ne pas chercher à exagérer (même dans le « bon sens ») car les mesures à mettre en place seront hiérarchisées en fonction de ces résultats.

<i>G : Gravité des dommages humains potentiels</i>		
Valeur	Qualification	Complément
<b>1</b>	<b>Faible</b>	Lésion sans arrêt de travail / gêne / inconfort
<b>4</b>	<b>Elevée</b>	Lésion avec arrêt de travail sans séquelles
<b>7</b>	<b>Grave</b>	Lésion entraînant un arrêt de travail avec séquelles
<b>10</b>	<b>Vitale</b>	Lésion pouvant entraîner la mort

### Evaluation de la probabilité :

Afin de déterminer la probabilité de survenance, le groupe de travail identifie les aspects suivants :

- le nombre de personnes exposées au risque
- la fréquence et la durée de l'exposition au danger

<i>F : Fréquence d'exposition au risque</i>					
Durée				Qualification	Complément
> 4 h	De 1 à 4 h	De 15 min à 4 h	< 15 min		
<b>4</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>Rare</b>	Quelquefois par an
<b>7</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>Assez fréquent</b>	Quelquefois par mois
<b>10</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>Très fréquent</b>	Quelquefois par semaine
<b>10</b>	<b>10</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>Permanent</b>	Quelquefois par jour

<i>M : Maîtrise du risque</i>		
Valeur	Qualification	Complément
<b>0,1</b>	<b>Maîtrisé</b>	Mesure de prévention adaptée, mise en œuvre permettant de réduire le risque
<b>0,4</b>	<b>Assez maîtrisé</b>	Mesure de prévention existante mais pouvant être améliorée
<b>0,7</b>	<b>Peu maîtrisé</b>	Mesure de prévention non mise en oeuvre
<b>1</b>	<b>Aucune maîtrise</b>	Absence de mesure de prévention



# GUIDE DE PROCEDURE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS pour la santé et la sécurité au travail

conçu par le R3SGC

Mise à jour :  
18 02 2014  
Version : 02

Résultant de cette évaluation du risque **ER**, une priorisation des actions à mettre en œuvre peut être proposée :

**PRIORITE 1 : A traiter en priorité, risque inacceptable (ER > 49)**

Le danger ou l'exposition à celui-ci doit être supprimé rapidement ou des mesures de prévention doivent être mises en place afin de faire diminuer l'évaluation du risque dans niveau acceptable.

**PRIORITE 2 : A traiter dans un second temps (28 < ER < 49)**

Le danger ou l'exposition à celui-ci n'est pas négligeable et des améliorations ou des mesures de prévention doivent être prise afin de supprimer le danger ou faire diminuer l'évaluation du risque.

**PRIORITE 3 : A traiter ultérieurement, pas d'amélioration urgente**

**(ER < 28)** Le danger ou l'exposition à celui-ci est réelle mais ne présente pas de caractère d'urgence dans son traitement.

100					
70					
49					
40			X		
28					
16					
10					
7					
4					
1					
NR	M	0.1	0.4	0.7	1

Niveau de risque			Evaluation du risque		
G	F	NR	NR	M	ER
4	10	40	40	0,7	28
Priorisation:			2		

## Annexe 4 « Détermination des moyens de maîtrise des risques »

Le groupe de travail propose des actions de maîtrise des risques. Elles peuvent intégrer des mesures techniques, organisationnelles, humaines et environnementales (THOE).

### Les actions proposées doivent respecter les principes suivants :

Principes généraux de prévention (loi n°91-1414 du 31 décembre 1991) :

- Eviter les risques
- Evaluer les risques qui ne peuvent être évités,
- Combattre les risques à la source,
- Adapter le travail à l'homme (ergonomie) en agissant sur la conception, l'organisation et les méthodes de travail et de production (exemple : tenir compte des aptitudes physiques et mentales de l'individu lors de la conception d'un poste de travail)
- Tenir compte de l'état d'évolution de la technique
- Remplacer ce qui est dangereux par ce qui n'est pas dangereux ou par ce qui est moins dangereux,
- Planifier la prévention en y intégrant, dans un ensemble cohérent, la technique, l'organisation du travail, les conditions de travail, les relations sociales et l'influence des facteurs ambiants
- Prendre des mesures de protection collective en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle,
- Donner des instructions appropriées aux travailleurs,

### Pour proposer des actions, le groupe de travail doit se poser les questions suivantes :

- Les moyens de maîtrise des risques proposés conduisent-ils à des niveaux de risques acceptables ?
- De nouveaux dangers sont-ils créés ?
- Les moyens envisagés seront-ils appliqués ? Quelles sont les contraintes pour les opérateurs ?
- La solution proposée est-elle économiquement rentable ?
- La solution proposée est-elle stable dans le temps ?
- Les ressources nécessaires à la mise en place de ces moyens sont-elles disponibles ?
- L'état de l'art de la technique permet-il de mettre en place les moyens envisagés ?
- Les moyens envisagés sont-ils en accord avec la réglementation existante ?
- Les moyens envisagés sont-ils en accord avec la politique de santé-sécurité et les valeurs déontologiques du SDIS ?
- Le délai d'application est-il immédiat ou différé ?



# GUIDE DE PROCEDURE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS pour la santé et la sécurité au travail

conçu par le R3SGC

Mise à jour :  
18 02 2014  
Version : 02

## Annexe 5 « Exemples de moyens de maîtrise des risques »

Ce document n'a qu'une valeur indicative. Il donne seulement des exemples pour aider le groupe de travail.

<b>Familles de risques</b>	<b>Equipement de Protection Collective</b>	<b>EPI</b>	<b>ORGANISATION</b>	<b>FORMATION</b>
<i>Risque de chute de plain-pied</i>	<i>Revêtement antidérapant Main courante</i>	<i>chaussures antidérapantes</i>	<i>Signalisation Maintien des circulations dégagées Fiches de postes / Consignes Eclairage des circulations</i>	<i>Regarder où l'on marche</i>
<i>Risque de chute de hauteur</i>	<i>Garde corps Travail en nacelle Travail sur échafaudage</i>	<i>Harnais</i>	<i>Montage des échafaudages par une personne compétente Vérification des matériels</i>	<i>Formation au travail en hauteur</i>
<i>Effondrements et chutes d'objets</i>	<i>Conformité des équipements de stockage Zone inaccessible en dessous de la charge levée</i>	<i>Casque Chaussures de sécurité</i>	<i>Vérifications / inspections périodiques Fiches de postes / Consignes Aménagement de l'espace de travail Organisation du stockage</i>	<i>Formation et information</i>
<i>Risques liés aux circulations internes</i>	<i>Séparation physique des flux (barrière, muret, ...)</i>		<i>Schéma de circulation (Matérialisation des zones de circulation) Habilitation des conducteurs Signalisation: panneaux, passage piétons, gilet fluo, miroirs, klaxons, gyrophare...</i>	<i>CACES (cariste, ...)</i>
<i>Risques liés à la manutention mécanique</i>	<i>Matériel conforme et adapté aux charges</i>		<i>Aménagement poste de travail Vérifications périodiques, contrôles, visites... Fiches de postes / Consignes Habilitation des conducteurs</i>	<i>CACES (cariste, ...)</i>
<i>Risque routier</i>		<i>Port de la ceinture de sécurité</i>	<i>Gestion planning / optimisation des déplacements Ethylotest / kits mains libres</i>	<i>Formation interne sécurité routière</i>
<i>Risques liés à l'activité physique</i>	<i>Aides mécaniques adaptées (transpalettes...) Aménagement locaux (diminution distances,)</i>	<i>Diviser les charges pour réduire volume et poids</i>	<i>Organiser et planifier les manutentions Fiches de postes / Consignes Ventiler ou aérer (lutte contre la chaleur) Ergonomie des postes</i>	<i>Formation aux gestes et postures ou PRAP</i>
<i>Risques liés aux produits, aux émissions et aux déchets</i>	<i>Systèmes de captage à la source (aspirations ...) adaptés, vérifiés et entretenus Conditions de stockages adaptés</i>	<i>EPI adaptés et en bon état (masques, gants, vêtements de travail, ...)</i>	<i>Substitution par des produits moins dangereux, réduction des quantités Limitation du nombre de travailleurs et de la durée d'exposition</i>	<i>Formation sur les risques liés aux produits manipulés</i>



# GUIDE DE PROCEDURE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS pour la santé et la sécurité au travail

conçu par le R3SGC

Mise à jour :  
18 02 2014  
Version : 02

<b>Familles de risques</b>	<b>Equipement de Protection Collective</b>	<b>EPI</b>	<b>ORGANISATION</b>	<b>FORMATION</b>
<i>Risques liés aux équipements de travail</i>	<i>Aménagement du poste de travail ou de la machine (carters de protection, protecteurs, circulation, ventilation, ...) Ventilation et captage des émissions à la source Ecrans, filets de protection</i>	<i>Gants, lunettes, masque, chaussures sécurité... adaptés et en bon état</i>	<i>Vérification périodique Signalisation et balisage des zones ou éléments à risques Fiches de poste / consignes Utilisation des appareils par les seules personnes autorisées Contrôles et inspections périodiques</i>	<i>Formation et information à l'utilisation et à la maintenance des équipements et matériels</i>
<i>Risques bruit</i>	<i>Utilisation de matériaux absorbants sur les parois, capotage des équipements bruyants</i>	<i>Equipements de protection individuelle adaptés et en bon état</i>	<i>Limitation du nombre de travailleurs et de la durée d'exposition</i>	<i>Formation et information sur les risques liés aux ambiances et à leurs conséquences parfois définitives</i>
<i>Risques liés aux ambiances thermiques</i>	<i>Systèmes de ventilation (et de compensation d'air et/ou température) adaptés</i>	<i>Vêtements de protection adaptés</i>	<i>Pauses régulières lors de l'exécution du travail Limitation du nombre de travailleurs et de la durée d'exposition</i>	
<i>Risques liés à l'éclairage</i>			<i>Aménagement du poste de travail</i>	
<i>Risque d'incendie, explosion</i>	<i>Locaux et installations techniques adaptés et conforme à des normes type ATEX, ...</i>		<i>Organisation de l'alerte et de l'intervention des secours Circulations et les dégagements dégagés. Contrôles périodiques et maintenance des équipements ou installations techniques. Permis feu Fiches de postes / Consignes / Plans d'évacuation</i>	<i>Réalisation d'exercices d'évacuation et de lutte contre l'incendie Formation des équipiers incendie</i>
<i>Risques liés à l'électricité</i>	<i>Utilisation très basse tension de sécurité Protection ou éloignement des pièces nues sous tension Matériel à double isolation</i>	<i>Perche, tapis, gants, outils adaptés et en bon état</i>	<i>Contrôle et maintenance des installations Habilitation du personnel Signalisation et balisage Mise en place de consignes et procédures en cas d'intervention : accès restreint, éloignement des conducteurs, consignation...</i>	<i>Formation et information adaptées aux tâches (habilitation électrique)</i>



# GUIDE DE PROCEDURE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS pour la santé et la sécurité au travail

conçu par le R3SGC

Mise à jour :  
18 02 2014  
Version : 02

<b>Familles de risques</b>	<b>Equipement de Protection Collective</b>	<b>EPI</b>	<b>ORGANISATION</b>	<b>FORMATION</b>
<i>Risques liés aux rayonnements (ionisants)</i>	<i>Stockage sécurisé des sources et des déchets Limitation des émissions par des dispositions constructives, ou des écrans</i>	<i>Suivi dosimétrique Equipements de protection individuelle adaptés et en bon état</i>	<i>Vérifications et contrôles périodiques Présence d'une personne compétente en radioprotection Classement et balisage du local en zone surveillée ou contrôlée Limitation du temps d'exposition Respect des valeurs limites d'exposition Limitation d'accès pour certaines catégories de personnes</i>	<i>Formation des utilisateurs Formation sur les risques d'exposition aux rayonnements</i>

	<b>GUIDE DE PROCEDURE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS pour la santé et la sécurité au travail</b> conçu par le R3SGC	Mise à jour : 18 02 2014 Version : 02
---	---	---

**Annexe 6 : formulaire d'évaluation des risques**

Ce formulaire est disponible en version informatique sur le réseau intranet à l'adresse :

## FORMULAIRE D'EVALUATION DES RISQUES

Unité de travail :

Personnel ayant participé à l'évaluation :

Date de l'évaluation  
initiale :

Date de mise à jour :

N°	Site	Activité	Description du risque (phénomène dangereux)	Danger (situation dangereuse)	Notation du niveau de risque (NR)			Mesures de prévention existantes	Evaluation du risque (ER)			Action(s) à réaliser	Priorité (1, 2 ou 3)
					G	F	NR (G x F)		NR	M	ER (NR x M)		
1													
2													